



AR Prefecture

005-200034502-20250220-2025_015AR-DE
Reçu le 25/02/2025

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du quatorze février deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Dominique GOURY, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Bruno SEBBAN

Etaient absents : 4

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie FESTA, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY

Etaient absents et représentés : 3

Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Mme Emmanuelle PELLEGRIN et Mme Nelly MARY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Adoption du budget primitif 2025 - Budget photovoltaïque

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'avis de la commission « finances » réunie le 17 février 2024,

Vu la nomenclature comptable M4,

Vu l'approbation du compte de gestion,

Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats.

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2025, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	109 121.02 €	109 121.02 €
Investissement	86 121.02 €	86 121.02 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver le budget primitif 2025 ;

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le :

Affiché ou publié le :

Ainsi fait et délibéré le 20 février 2025

Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK

